AR Prefecture
043-200073401-20220609-2022070-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

N0 2022.070

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation : 01/06/2022

Membres en exercice : 43 présents /25 Votants : 29 Abstentions : contre : Pour : 29

SEANCE du 09 juin 2022

L'an deux mille vingt -deux le jeudi 09 juin à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente de la commune du Monastier Sur Gazeille

Membres présents : Serge Villard, Aymeric Roudil, Joël Devidal, Christian Chorliet, Hervé Romieu, Jean-Marc Fargier, Didier Bourdelin, Pierre Bresselle, Annie Mauté, Fernand Chaize, Michel Arcis, Fabien Chabannes, Laure Jourdan, Elisabeth Loucao, Philippe Brun, Michel Ribes, Chantal Guénard,, Olivier Allemand, Jean-Pierre Sabatier, Francis Delmas, André Defay, Marie Agnès Mourlevat, Marie-Christine Veysset, Jean-Pierre Pons, Jean-Pierre Allary.

Procuration de Raphaël Bonnet à Pierre Bresselle , de Laurence Bonnet-Dessalces à Annie Mauté, de André Ferret à Marie Agnès Mourlevat , de Raymond Abrial à Jean-Pierre Allary.

Secrétaire de séance : Michel Arcis

OBJET : VACANCE EMPLOI POSTE ADJOINT TECHNIQUE TEMPS NON COMPLET

Par délibération 2018.045, le conseil communautaire a validé la création de deux postes d'adjoint technique à raison de 15 heures hebdomadaires, pour assurer l'entretien des bâtiments petite enfance et jeunesse.

Suite au départ d'un agent, il convient de procéder à une déclaration de vacance afin de pourvoir au plus tôt à son remplacement.

En conséquence, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi permanent de adjoint technique territorial à temps non complet de 15h hebdomadaires à compter du 01/08/2022, suite au départ d'un agent,
- que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel dans le cadre de l'article L.332-8 3° du Code de la fonction publique territoriale
- que l'agent recruté à cet emploi sera affecté aux multi-accueils intercommunaux et sera chargés de l'entretien des locaux.
- précise que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel dans le cadre de l'article L.332-8 du CGCT,
- dit que le contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture
043-200073401-20220609-2022070-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

- dit que M le Président est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Président, Jean-Marc Fargier.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme